

## CONFÉRENCE INTERPARLEMENTAIRE SUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ COMMUNE ET LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

### CONCLUSIONS

du 4 au 6 septembre 2013, Vilnius

*La Conférence interparlementaire,*

*vu la décision relative à sa création et à son mandat, prise par la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne en avril 2012 à Varsovie,*

*vu le titre II du protocole n° 1 du traité de Lisbonne concernant la promotion d'une coopération interparlementaire efficace et régulière au sein de l'Union,*

*ayant connaissance des nouveaux pouvoirs et instruments dont le traité de Lisbonne a doté les institutions de l'Union dans le domaine de la politique étrangère, de sécurité et de défense; consciente du fait que ces nouveaux instruments offrent à l'Union des possibilités accrues d'exercer une influence internationale à la hauteur de son poids économique et politique;*

*sachant que le processus décisionnel comporte plusieurs niveaux dans les domaines de la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et de la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC); mesurant que la mise en œuvre effective de ces politiques doit faire intervenir de nombreux acteurs politiques aux niveaux européen et national; consciente du fait qu'il importe d'exercer un contrôle parlementaire et de faire progresser la coopération interparlementaire dans les domaines de la PESC et de la PSDC;*

*tenant compte de la rapidité avec laquelle évolue la donne géopolitique et de l'importance croissante des nouveaux défis en matière de politique étrangère et de sécurité, tels que le changement climatique, la criminalité et le terrorisme transnationaux, la piraterie maritime, la sécurité de l'approvisionnement énergétique, les cyber-attaques, les pandémies, ainsi que les États fragiles et défaillants et la prolifération des armes de destruction massive et des armes conventionnelles;*

*consciente du fait que l'évolution du scénario géopolitique international fait ressortir le rôle des parlements dans la prise de décisions globales en ce qui concerne les crises et les conflits;*

***PESC: conflit en Syrie***

1. exprime sa profonde inquiétude face au conflit qui se poursuit en Syrie et qui a déjà fait plus de 100 000 morts, dont la plupart sont des civils; attire l'attention sur la crise humanitaire massive qui a été provoquée par le conflit et qui affecte toute la région; note avec préoccupation que selon les estimations du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, plus de 2 millions de Syriens ont dû fuir leur pays et chercher le refuge dans les pays voisins;
2. est extrêmement inquiète de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie, notamment de l'attaque chimique qui a eu lieu dans la banlieue de Damas le 21 août 2013 et qui a fait, selon certaines sources, plus de 1400 morts, dont au moins 400 enfants; attend les conclusions de l'enquête menée par les experts de l'ONU sur l'incident; regrette cependant que les inspecteurs onusiens n'aient pas été autorisés à ouvrir une enquête immédiatement après l'attaque; considère que l'utilisation d'armes de destruction massive, interdite en vertu de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques de 1997, constitue un crime contre l'humanité qui doit être condamné dans les termes les plus forts et requiert une réponse internationale forte, y compris un éventuel recours à la Cour pénale internationale;
3. souligne la responsabilité de la communauté internationale, et en particulier celle du Conseil de sécurité des Nations unies, de demander des comptes aux auteurs de tels crimes et dans le respect des principes de la charte des Nations unies de prendre des mesures appropriées en vue de prévenir de tels crimes dans l'avenir; invite la Russie et la Chine, membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies, à assumer la responsabilité qui leur incombe, à ne pas bloquer les décisions du Conseil de sécurité des Nations unies et à faciliter l'élaboration d'une position commune et d'une solution politique au conflit syrien; croit que l'UE avec ses partenaires internationaux devraient continuer à promouvoir une solution politique, qui est essentielle pour parvenir à une transition pacifique, inclusive et démocratique en Syrie; soutient l'idée de convoquer la conférence de paix « Genève II », qui s'inscrirait dans la suite de la conférence sur le conflit syrien qui s'est tenue en juin 2012;
4. invite les États membres de l'UE à faire preuve de solidarité à l'égard des réfugiés syriens et à leur fournir toute l'aide et tout le soutien qui leur sont nécessaires; estime que face au drame de la Syrie l'Union européenne doit envisager une réponse humanitaire; souligne qu'à cette fin il est nécessaire d'allouer des ressources et de définir les méthodes de travail et les objectifs d'un nouveau cadre euro-méditerranéen;

***PESC: vers une approche globale***

5. estime que les objectifs de la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne devraient être axés sur les principes qui ont inspiré la création de l'Union elle-même, à savoir l'objectif global de contribution à la paix, de prévention des conflits et de promotion des droits de l'homme, de la démocratie et du droit international, et qu'ils devraient continuer à se développer dans la même perspective;

6. estime qu'il conviendrait de donner un tour plus stratégique à la coordination de la politique extérieure au niveau de l'Union si cette dernière souhaite accroître son influence internationale ainsi que son efficacité dans la réalisation de ses objectifs de politique étrangère; est d'avis que l'Union doit disposer de ressources suffisantes pour agir de manière efficace et cohérente sur la scène mondiale;
7. souligne que seule une approche globale de la politique étrangère et de sécurité, qui inclut non seulement les instruments diplomatiques et économiques, mais aussi l'aide au développement et, en dernier ressort et en conformité avec la Charte des Nations unies, des moyens militaires, peut permettre à l'Union de contrer efficacement les menaces mondiales et de promouvoir ses intérêts stratégiques et ses valeurs fondamentales; est convaincue que le traité de Lisbonne permet à l'Union d'adopter cette approche globale et espère que la haute-représentante/vice-présidente (HR/VP) rendra compte de cet aspect dans son rapport concernant le rôle de la PSDC au sein de l'approche globale;
8. prend acte de la révision de l'organisation et du fonctionnement du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) annoncée par la HR/VP en juillet 2013; observe que le SEAE a été créé pendant la crise économique la plus grave depuis des décennies et dans le contexte de bouleversements civils et politiques sans précédent dans son voisinage méridional; reconnaît les efforts de la HR/VP pour accroître la coordination, les synergies, les économies d'échelle, la complémentarité et la cohésion des différents instruments de la politique étrangère de l'Union, y compris ceux de ses États membres, en vue de mettre au point une politique étrangère et de sécurité plus unie de manière générale; est d'avis que les instruments prévus par le traité de Lisbonne, dont les possibilités de coopération structurée, sont loin d'avoir révélé tout leur potentiel;
9. se félicite des efforts consentis par la HR/VP pour promouvoir et défendre les droits de l'homme dans le monde, et se félicite notamment de l'adoption du cadre stratégique et du plan d'action de l'Union en matière de droits de l'homme et de démocratie en 2012; est d'avis que le représentant spécial de l'Union européenne pour les droits de l'homme a accru l'efficacité et la visibilité de la politique européenne en la matière; est favorable à un engagement plus actif de la société civile en faveur de la défense des droits de l'homme à l'étranger et dans les relations extérieures de l'Union de manière plus générale; espère que l'UE adhère à la Convention européenne des droits de l'homme et s'engage davantage dans la coopération avec le Conseil de l'Europe;
10. souligne l'importance de maintenir des relations renforcées avec les partenaires stratégiques de l'Union européenne; souligne que les partenariats stratégiques doivent se fonder sur une vision commune, en particulier sur un attachement à la démocratie et aux droits de l'homme, et devraient être revus régulièrement, notamment à l'aide de la coopération parlementaire; se félicite de l'ouverture des négociations entre l'Union et les États-Unis en vue d'un partenariat transatlantique sur le commerce et les investissements, susceptible non seulement de stimuler l'emploi et la croissance des deux plus grandes économies du monde, mais aussi de promouvoir au niveau international les valeurs et les intérêts qui forment le socle du partenariat transatlantique;

### ***PESC et dimension extérieure de la politique énergétique de l'UE***

11. souligne l'importance de veiller à la cohérence entre la politique étrangère et la politique énergétique de l'Union, notamment en améliorant l'efficacité énergétique et en réduisant la dépendance énergétique à l'égard des pays tiers, en particulier des pays qui ne partagent pas ou ne respectent pas les valeurs fondamentales de l'Union ou lorsqu'il existe un risque d'instrumentalisation des ressources énergétiques afin de porter atteinte aux objectifs de la politique étrangère de l'Union européenne;
12. rappelle que le Conseil a demandé à la Commission de présenter un rapport avant la fin de 2013 sur l'état de la mise en œuvre de la politique énergétique extérieure de l'Union et attend avec intérêt la discussion qui s'ensuivra sur la question; est d'avis que la garantie de la sûreté nucléaire des pays voisins de l'Union doit faire partie intégrante de la politique énergétique extérieure de l'Union et que cette dernière devrait promouvoir les normes de sûreté nucléaire les plus strictes au niveau international; souligne que la sécurité énergétique est la préoccupation majeure de l'Union et qu'à ce titre, elle devrait être intégrée de manière plus stratégique dans la PESC, y compris dans les dialogues avec les partenaires stratégiques, et dans les enceintes multilatérales compétentes;

### ***PESC et politique européenne de voisinage***

13. souligne l'importance de la politique européenne de voisinage (PEV), qui est une politique communautaire, et souligne la nécessité d'établir un lien plus étroit entre la PESC et la PEV dans le cadre de l'approche globale; étant donné le rôle central du principe de multilatéralisme efficace dans la stratégie de politique étrangère de l'Union, soutient le renforcement de la coopération multilatérale dans le cadre des composantes régionales de la PEV, à savoir le Partenariat oriental et l'Union pour la Méditerranée; reconnaît toutefois que les aspirations des voisins de l'Union en matière de coopération avec cette dernière sont d'intensité variable, et qu'il conviendrait, étant donné que la relation avec chacun des partenaires est unique, d'adapter les instruments de la PEV à chacune de ces relations individuellement; invite les pays partenaires à ne pas restreindre leur ambition et leur engagement à mener des réformes et à viser une association politique et économique renforcée avec l'Union;
14. souligne l'importance stratégique que revêtent pour la PESC les pays du Partenariat oriental; plaide dès lors pour que le 3<sup>e</sup> Sommet du Partenariat oriental à Vilnius ouvre la voie à une association politique plus étroite et à une intégration économique accrue pour les pays du Partenariat oriental qui respectent leurs engagements et les exigences établies; a conscience de l'aspiration des partenaires orientaux, sur la base de leurs ambitions et des engagements qui en découlent, y compris ceux qui sont inscrits à l'article 49 du traité sur l'Union européenne, à condition qu'ils remplissent les critères fixés;
15. se félicite, en accord avec le principe "plus pour plus", des progrès qui ont été réalisés dans les négociations sur les accords bilatéraux d'association et les accords de libre-échange approfondis et complets avec les partenaires orientaux, y compris la conclusion d'accords

facilitant la délivrance des visas et les progrès réalisés en vue de l'assouplissement du régime des visas, lesquels renforcent les contacts interpersonnels et améliorent les relations politiques générales avec ces pays; à cet égard, se félicite de la conclusion d'accords facilitant la délivrance des visas avec l'Azerbaïdjan et l'Arménie ainsi que des progrès réalisés dans les négociations avec la Moldavie, la Géorgie et l'Ukraine sur les plans d'action pour l'assouplissement du régime des visas;

16. souligne la nécessité d'une réponse unanime et cohérente de l'UE vis-à-vis de la pression politique, économique et commerciale, exercée par la Fédération de Russie sur les pays du Partenariat oriental, ce qui va à l'encontre des principes des accords d'Helsinki, des engagements à l'égard de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et du droit international, et appelle au respect des droits souverains de ces pays de continuer à progresser sur la voie politique de l'UE; encourage la Commission européenne à s'impliquer davantage dans les négociations avec les pays du Partenariat oriental afin d'assurer qu'à la suite des décisions, prises au Sommet du Partenariat oriental à Vilnius, un processus irréversible vers une coopération toujours plus étroite avec l'UE soit lancé;
17. appelle à l'intensification de la coopération avec les pays du Partenariat oriental dans le cadre de la PSDC, dans le but, entre autres, d'encourager davantage leur participation aux opérations et aux missions de gestion de crise menées par l'Union;
18. se félicite de l'engagement de la HR/VP dans les pays du voisinage méridional et de ses efforts permanents en vue de promouvoir la paix, la stabilité et le changement démocratique dans la région;
19. se déclare vivement préoccupée par la situation en Égypte; condamne les violences excessives de toutes les parties, aussi bien des forces de sécurité de l'État que des forces de l'opposition, qui ont entraîné la mort de centaines de civils innocents et d'agents des forces de l'ordre; exhorte toutes les parties en conflit à résoudre leurs différends par un dialogue pacifique et demande qu'en vertu d'un accord politique pluriel, le pouvoir soit transféré le plus rapidement possible à des dirigeants élus démocratiquement;
20. salue l'initiative du secrétaire d'État américain pour relancer le processus de paix au Moyen-Orient par la reprise des négociations directes entre Israël et l'Autorité palestinienne sur le statut définitif; encourage les deux parties en conflit à prendre les négociations au sérieux et à susciter dans leurs sociétés respectives un débat sur les avantages et la nécessité d'un accord de paix durable; souligne qu'une résolution du conflit servirait les intérêts d'Israël et de l'Autorité palestinienne, ainsi que de l'Union européenne et, plus largement, de la communauté internationale; invite toutes les parties à s'abstenir de prendre des initiatives susceptibles de préjuger ou de compromettre l'issue favorable des pourparlers, compte tenu, notamment, de la récente décision du gouvernement israélien d'autoriser l'extension de certaines colonies;
21. observe que les parlements de l'Union européenne ont l'importante responsabilité de soutenir les parlements et la société civile dans les pays qui traversent une période de

transition, et note qu'un tel soutien pourrait contribuer à jeter les bases d'une démocratie parlementaire solide et effective; estime que la diplomatie parlementaire peut jouer un rôle notable dans la réalisation des objectifs de politique étrangère de l'Union européenne, qui visent à renforcer les droits de l'homme et à faciliter les réformes démocratiques; souligne, à cet égard, l'importance d'exploiter tout le potentiel des instances de coopération parlementaire telles que les assemblées parlementaires Euronest et Euromed;

### ***Réexamen de la stratégie européenne de sécurité***

22. remarque que la stratégie européenne de sécurité actuelle, adoptée il y a dix ans, ne correspond plus tout à fait aux nouvelles réalités mondiales et qu'il est temps de dresser un bilan; relève qu'un réexamen peut, en soi, s'avérer utile et donner l'occasion d'imprimer un nouvel élan à la PSDC; considère que le Conseil européen de décembre pourrait être le lieu et le moment appropriés pour réexaminer la stratégie européenne de sécurité; est d'avis que les parlements nationaux et le Parlement européen devraient, autant que faire se peut, prendre part au réexamen afin de parvenir au consensus le plus large possible sur la nouvelle stratégie européenne de sécurité;
23. note que, si les capacités et les enjeux habituels de sécurité restent l'épine dorsale de la politique de défense en général, il est nécessaire de placer au cœur de la stratégie européenne de sécurité et de défense les nouveaux enjeux de sécurité cybernétique, spatiale, maritime ou énergétique, qu'il convient d'étudier de façon approfondie à l'échelon de l'Union européenne; souligne que la stratégie de l'Union en matière de cybersécurité constitue une valeur ajoutée et qu'il est, dans le même temps, souhaitable d'examiner l'évolution du rôle et du degré d'engagement de l'Union européenne dans le domaine spatial; observe que les forces armées sont le plus grand consommateur public d'énergie en Europe et qu'il convient de prendre des mesures pour les inciter à utiliser l'énergie de façon plus rationnelle, en particulier pendant les opérations; soutient la politique militaire verte de l'Agence européenne de la défense (AED); salue l'initiative prise par la Commission pour déterminer les objectifs possibles et cibler les domaines d'action à l'échelon de l'Union européenne en vue d'élaborer un concept énergétique global à l'intention des forces armées;

### ***La PESC/PSDC en vue du Conseil européen de décembre***

24. demande une nouvelle fois au Conseil européen d'insuffler l'élan particulièrement indispensable pour enrayer le net déclin de la défense européenne et de formuler des propositions sur l'accélération du processus décisionnel de la PSDC et le financement de ses opérations ainsi que sur la coopération structurée et l'avenir des groupements tactiques de l'Union européenne; répète une nouvelle fois la demande qu'elle a adressée au Conseil européen de définir une feuille de route fixant des délais précis pour faire progresser les questions de défense, y compris les dispositions figurant actuellement dans le traité de Lisbonne, afin de garantir la sécurité de l'Union dans une période où tous les États membres réduisent fortement leurs budgets de la défense;

25. estime que les groupements tactiques de l'Union européenne sont susceptibles de devenir l'un des instruments essentiels de la PSDC mais souligne qu'il convient de mieux définir leur utilisation grâce à des mesures telles que l'approche modulaire, le renforcement de la formation, des exercices et de la certification, l'amélioration de la planification d'anticipation et le partage plus équitable de la charge; soutient, à cet égard, la proposition que le Conseil européen a formulée en décembre en vue d'approuver une nouvelle stratégie sur les moyens de réaction rapide de l'Union européenne;
26. souligne que la coopération entre l'Union européenne et l'OTAN est fondamentale pour remédier au déclin de la défense européenne et pour renforcer le pilier européen de l'alliance transatlantique; considère qu'une coordination plus étroite entre l'Union européenne et l'OTAN en matière de planification de la défense permettrait d'éviter aux deux partenaires d'effectuer des opérations identiques et estime, à cet égard, qu'il serait souhaitable de synchroniser et d'harmoniser le plan de développement des capacités de l'Union européenne avec le processus de planification de la défense de l'OTAN; mesure le renforcement de la coopération pratique entre l'Union européenne et l'OTAN en matière de programmation des actions et de conduite des opérations;
27. considère qu'il convient de déterminer des zones géographiques et des engagements prioritaires pour contribuer à rationaliser le développement des capacités; estime que de telles priorités permettraient de mieux doser la répartition entre les capacités intellectuelles et techniques et de fournir des orientations pour les programmes d'acquisition; invite à adapter les ambitions et les capacités de la PSDC afin de réduire l'écart qui les sépare; demande une coordination régionale plus efficace entre les différentes missions de la PSDC, notamment entre celles qui se déroulent dans une même zone géographique, dans la corne de l'Afrique, par exemple;
28. soutient la mutualisation et l'utilisation commune des capacités militaires de l'Union européenne; observe que la plupart des États membres, pris isolément, ne sont pas en mesure d'acquérir des capacités modernes s'appuyant sur les techniques les plus avancées; souligne le rôle important que joue l'AED pour rationaliser les besoins d'acquisition de matériels de défense dans l'Union européenne; rappelle qu'il convient de prendre des mesures supplémentaires pour coordonner, au sein de l'Union européenne et avec l'OTAN, la spécialisation de facto qui s'opère actuellement en matière de capacités, afin de déterminer clairement les capacités excédentaires qui ne répondent pas aux besoins opérationnels et de fixer, d'un commun accord, des objectifs pour les réduire; estime que la normalisation de la défense et l'utilisation partagée de normes hybrides (militaires et civiles) contribueraient à l'initiative de mutualisation et de partage de l'AED et renforceraient la coopération ainsi que l'interopérabilité entre les forces armées européennes; demande l'application effective du code de conduite sur la mutualisation et le partage; invite à une utilisation plus souple des fonds de l'Union européenne pour le financement de technologies à double usage dans les activités liées à la défense;
29. estime qu'un socle industriel et technologique européen fort dans le domaine de la défense est essentiel pour préserver durablement les capacités européennes de défense; rappelle que

l'industrie européenne de la défense est non seulement importante pour la sécurité de l'Europe, mais qu'elle contribue aussi à la croissance économique, à la création d'emplois et à l'innovation; salue, dans le même esprit, la communication de la Commission invitant à davantage de compétitivité et d'efficacité dans le secteur de la défense et de la sécurité; espère voir plus de progrès dans la mise en œuvre de projets phares européens tels que les ravitaillements en vol et les systèmes d'aéronefs télépilotes;

***Le travail de la Conférence interparlementaire dans le futur***

30. encourage le parlement de la future Présidence d'organiser, après un examen de l'efficacité des missions de la PSDC, un échange sur les procédures et les pratiques parlementaires en la matière;

***Les prochains travaux du groupe de réexamen ad hoc***

31. prend note des premiers travaux du groupe de réexamen ad hoc sur les modalités pratiques de la conférence interparlementaire et les propositions avancées par les parlements nationaux ; prend acte de l'intention de convoquer une réunion du groupe de travail du comité de réexamen ad hoc durant la présidence grecque au premier semestre de 2014 ; rappelle que la décision relative aux recommandations définitives du groupe de réexamen ad hoc devra être prise par la conférence interparlementaire durant la présidence italienne au deuxième semestre 2014;
32. demande au parlement de la Présidence de transmettre les présentes conclusions à l'ensemble des délégations, aux présidents des parlements nationaux et du Parlement européen, aux présidents du Conseil européen et de la Commission européenne ainsi qu'à la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

## ANNEXE 1 - DÉROULEMENT DE LA CONFÉRENCE INTERPARLEMENTAIRE

### Séance d'ouverture

La Conférence interparlementaire pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) a eu lieu du 4 au 6 septembre 2013, à Vilnius, au Seimas de la République de Lituanie.

La Conférence interparlementaire a été ouverte par Prof. Benediktas JUODKA, président de la commission des Affaires étrangères et M. Artūras PAULAUSKAS, président de la commission de la Sécurité nationale et de la Défense du Seimas de la République de Lituanie. S. E. Mme Dalia GRYBAUSKAITĖ, Présidente de la République de Lituanie, Dr. Vydas GEDVILAS, Président du Seimas de la République de Lituanie et M. Elmar BROK, président de la commission des Affaires étrangères du Parlement européen ont souhaité la bienvenue aux participants de la conférence.

Les débats se sont focalisés sur les sujets suivants : *Promouvoir la démocratie dans une Europe élargie : des idées et des mesures* (Rapporteur : M. Linas LINKEVIČIUS, ministre des Affaires étrangères de la République de Lituanie), *La préparation pour le Conseil européen de décembre : priorités de la Lituanie* (Rapporteur : M. Juozas OLEKAS, ministre de la Défense de la République de Lituanie), *Les priorités et les stratégies de l'UE dans les domaines de la PESC et de la PSDC* (Rapporteur : Baronne Catherine ASHTON, Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, vice-présidente de la Commission européenne), *L'avenir de la coopération entre l'UE et l'OTAN* (Rapporteur : M. Anders Fogh RASMUSSEN, Secrétaire général de l'OTAN).

En outre, deux ateliers thématiques ont été organisés : *Ajuster les ambitions de l'UE aux moyens disponibles : préparation pour le Conseil européen de décembre* et *Le Partenariat oriental et son importance stratégique pour l'Union européenne*. Les résultats des deux groupes de travail ont été présentés à tous les participants par les rapporteurs de la Conférence interparlementaire, M. Pat BREEN, président de la commission mixte des Affaires étrangères et du Commerce de l'Oireachtas, parlement irlandais, et M. Ioannis KEFALOGIANNIS, membre de la commission de la Défense nationale et des Affaires étrangères du Parlement hellénique.

Conformément à la décision prise par la Conférence interparlementaire le 25 mars 2013 à Dublin, la première réunion du comité *ad hoc* d'examen sur les modalités pratiques de la Conférence interparlementaire a été organisée à Vilnius le 5 septembre 2013. Le comité *ad hoc* d'examen a adopté le calendrier du processus d'examen, le résumé des amendements proposés par les parlements nationaux et a pris note du projet initial de recommandations proposées par le Seimas de la République de Lituanie, parlement de la Présidence.

### Aperçu des présentations et des débats

#### PREMIÈRE SEANCE

Dans son discours, le ministre lituanien Linas LINKEVIČIUS a présenté les axes prioritaires de la présidence lituanienne du Conseil de l'UE: une Europe crédible, une Europe en croissance et une Europe ouverte. La dernière priorité met en exergue la dimension d'une coopération plus

étroite avec les voisins de l'UE, notamment les pays du Partenariat oriental. M. LINKEVIČIUS a souligné que le processus d'engagement politique et économique des pays du Partenariat oriental présentait déjà une valeur ajoutée. Il a mis l'accent sur le fait que l'Ukraine passait une épreuve décisive pour la réussite du Partenariat oriental. Le ministre a souligné que les pays devaient avoir le droit de choisir librement la direction de leurs politiques étrangères et que les menaces économiques et la pression politique extérieure étaient inadmissibles. Il a constaté que l'Ukraine rencontrait des problèmes tels que la justice sélective, il a tout de même tenu à ce que les relations avec l'Ukraine soient considérées dans un contexte géopolitique plus large. L'UE devrait être proactive et encourager l'Ukraine à poursuivre sur la voie des réformes. Le ministre a également encouragé l'Arménie à ne pas abandonner les démarches entreprises en vue de l'accord d'association et a plaidé en faveur des relations avec le Bélarus sans pour autant le faire au détriment des valeurs européennes. Il a également appelé l'UE à l'élaboration d'une stratégie plus claire quant à l'avenir du Partenariat oriental.

Le ministre lituanien de la Défense Juozas OLEKAS a souligné l'importance du Conseil européen du mois de décembre, premier Conseil européen spécialisé depuis cinq ans, pour faire avancer le débat sur l'avenir de la politique de défense de l'UE. Le ministre a estimé que l'UE jouait un rôle modeste en matière de gestion des crises et qu'avec la diminution des budgets alloués à la défense, il risquait de diminuer davantage. Un aspect important de la politique de défense de l'UE serait l'amélioration de sa visibilité, d'où l'intérêt pour l'UE d'avoir un Conseil « Défense ». L'intervenant a aussi souligné l'importance de revoir la stratégie européenne de sécurité, qui date de 10 ans et qui n'est plus en mesure de servir d'orientation stratégique appropriée. Le ministre a aussi évoqué d'autres priorités importantes de la politique de défense de l'UE, telles que le renforcement du rôle de l'UE en tant que pourvoyeur de sécurité dans le voisinage de l'UE en s'engageant dans des partenariats de sécurité, comme ceux avec les pays du Partenariat oriental ; le maintien d'un partenariat transatlantique fort, qui reste fondamental pour la sécurité de l'Europe ; la prise en compte de nouveaux défis de sécurité, notamment numériques, énergétiques et maritimes ; l'amélioration de l'efficacité énergétique dans l'armée ; l'amélioration des capacités de déploiement rapide ; le renforcement de la dimension de la défense dans le cadre de l'approche globale de la politique étrangère.

Lors des débats, de nombreux intervenants ont fait part de leur inquiétude concernant la situation en Syrie tout en rappelant la nécessité d'une solution politique. Les parlementaires ont aussi appelé à une véritable politique de sécurité et de défense commune, qui revêtait une importance majeure dans le contexte géopolitique actuel, et ont mis en garde contre la baisse des budgets de la défense. Certains ont souligné que si l'UE visait une forte PSDC, elle devait aussi se doter d'une forte PESC afin de promouvoir sa position en tant qu'acteur international légitime et pourvoyeur de sécurité. D'autres ont constaté un manque de cohérence dans les politiques étrangères et de sécurité, ce qui représentait une faiblesse de l'UE. Certains ont pointé du doigt l'inefficacité des marchés publics et ont invité à accorder une place plus importante à l'AED. Une idée d'un éventuel poste de commissaire de la défense de la Commission européenne a été soulevée. Les relations entre l'UE et les pays du Partenariat oriental, notamment la pression croissante qu'ils subissent de la part de la Russie, ont constitué une autre dimension importante de la discussion. Les participants de la réunion ont fait part de leur préoccupation quant à l'engagement de l'Arménie de poursuivre ses relations avec l'UE.

Certains représentants ont exhorté l'UE à mettre plus d'efforts en vue d'assurer un partenariat plus étroit avec des pays comme la Moldavie ou l'Ukraine, sans lesquelles l'Union eurasiennne, parrainée par la Russie, ne serait qu'un colosse aux pieds d'argile.

## DEUXIÈME SEANCE

La Haute représentante de l'Union et vice-présidente de la Commission européenne, baronne Catherine ASHTON, a attiré l'attention sur un « arc d'instabilité » qui s'est développé dans le voisinage de l'UE et a affirmé que celle-ci devait faire preuve d'un engagement plus actif dans la prévention des conflits dans la région, car cela revenait moins cher que la réparation des conséquences. La Haute représentante de l'Union et vice-présidente de la Commission européenne a rappelé ses efforts de médiation en Egypte, pour qui l'UE était un interlocuteur fiable. L'UE devrait poursuivre sa coopération avec l'Iran dans le cadre de « UE3+3 » et faire tout son possible pour parvenir à une solution politique durable de la crise en Syrie, notamment au moyen de la conférence de paix « Genève II ». La Haute représentante de l'Union et vice-présidente de la Commission européenne a également évoqué la pression extérieure à laquelle les pays du Partenariat oriental étaient confrontés à l'approche du 3<sup>e</sup> Sommet du Partenariat oriental, qui se tiendra à Vilnius. Elle a également attiré l'attention sur les progrès accomplis dans les relations Serbie-Kosovo, conséquence directe d'une forte présence de l'UE.

Lors des débats, les participants ont soulevé de nombreuses questions liées à la Syrie, à l'Egypte et à d'autres pays de la région. Certains ont proposé d'augmenter l'aide financière à destination des pays de la région, tout en appelant l'UE à la création de son propre plan Marshall pour le Moyen-Orient. Des questions relatives au prochain Sommet du Partenariat oriental de Vilnius et à la pression croissante de la part de la Russie, dont font l'objet les pays du Partenariat oriental, ont été adressées à la Haute représentante de l'Union et vice-présidente de la Commission européenne.

Dans sa réponse, la Haute représentante de l'Union et vice-présidente de la Commission européenne a souligné l'importance de l'harmonisation des normes en matière de marchés publics de la défense de l'UE tout en se félicitant de la réussite de la mission ATALANTA, grâce à laquelle la piraterie a été réduite de 93 % dans les zones d'opérations de la mission. Elle a également évoqué un éventuel risque que l'instabilité au Moyen-Orient s'étende au-delà de la région et a rappelé que l'UE était son premier fournisseur d'aide. En parlant des voisins de l'Europe, elle a cité l'évolution des relations entre la Serbie et le Kosovo comme l'un des plus grands succès de la diplomatie de l'UE et a souligné que celle-ci devait poursuivre sa politique d'élargissement dans les Balkans occidentaux.

## TROISIÈME SÉANCE

Le Secrétaire général de l'OTAN Anders Fogh RASMUSSEN a condamné dans les termes les plus forts l'attaque chimique qui avait eu lieu en Syrie. Il a souligné que l'OTAN était un forum de consultations entre les membres sur toutes les questions et que l'OTAN était engagée à protéger sa frontière Sud-Est. Il a attiré l'attention sur la tendance inquiétante suivant laquelle les budgets de défense sont revus à la baisse bien que les défis de sécurité ne cessent

d'augmenter. Selon lui, d'ici à 2015 les dépenses de défense en Chine seront équivalentes aux dépenses combinées des 8 plus grands alliés européens de l'OTAN. En outre, un trop grand chevauchement des capacités et d'importantes divergences des normes parmi les membres de l'OTAN conduisent à une faible économie d'échelle et à des formations inefficaces. Le Secrétaire général a insisté sur le maintien d'une OTAN forte et sur le développement d'un pilier européen de défense solide. Dans ce contexte, les efforts devraient viser trois priorités : le développement des capacités, la mise en place des forces puissantes et le développement d'une industrie de défense forte. A. F. RASMUSSEN a également souligné que l'UE et l'OTAN partageaient les mêmes valeurs et la vision et qu'elles suivaient le même chemin en vue d'un objectif commun. Le Secrétaire général a appelé à se concentrer sur la coopération et non pas sur la duplication, et à renforcer les capacités et non pas la bureaucratie.

Lors des débats, plusieurs intervenants ont insisté sur la menace croissante des cyberattaques et sur la nécessité de les traiter de la même façon que les attaques conventionnelles. Il a été reconnu que l'Europe pouvait jouer un rôle de premier plan dans la gestion des crises, mais qu'elle manquait de capacités, l'opération en Libye en étant la preuve. Le rôle que pouvait jouer l'OTAN en Syrie a été vivement débattu. M. RASMUSSEN a expliqué que le C2 de l'OTAN n'était pas nécessaire pour des opérations ciblées et limitées dans le temps, envisagées par certains Alliés en Syrie. De nombreuses propositions concrètes en vue d'une coopération UE-OTAN efficace ont été avancées, parmi lesquelles la normalisation de la défense de l'UE et de l'OTAN et les formations conjointes de la NRF (Force de réaction de l'OTAN) et des groupements tactiques de l'UE. Le Secrétaire général s'est félicité du document non officiel, dans son ensemble, adopté par la Lituanie, les Pays-Bas et la Pologne sur le partenariat stratégique entre l'UE et l'OTAN. Les intervenants et le rapporteur ont convenu de la nécessité d'avoir deux approches distinctes, d'une part pour répondre à l'attaque chimique, d'autre part pour trouver une solution à long terme au conflit syrien, tout en soulignant que le conflit requérait une solution politique.

### **Premier atelier de discussion. Le Partenariat oriental et son importance stratégique pour l'Union européenne**

L'atelier a été animé par M. Audronius AŽUBALIS, vice-président de la commission des Affaires étrangères du Seimas de la République de Lituanie. Les présentations ont été faites par M. Gunnar WIEGAND, directeur pour la Russie, le Partenariat oriental, l'Asie centrale, la coopération régionale et l'OSCE au Service européen pour l'action extérieure, Mme Sofia ARKELSTEN, présidente de la commission des Affaires étrangères du Riksdag suédois, et Dr Laurynas KAŠČIŪNAS, expert du Centre d'Études de l'Europe de l'Est. M. Pat BREEN, président du comité mixte des Affaires étrangères et du Commerce de l'Oireachtas irlandais, a assumé le rôle de rapporteur.

Dans son allocution d'ouverture, le modérateur de l'atelier, M. Audronius AŽUBALIS, a souligné l'importance stratégique pour l'UE de la région dont les pays du Partenariat oriental font partie intégrante. Il a insisté sur la responsabilité de l'UE dans la promotion de la stabilité politique, économique et sociale dans les pays du Partenariat oriental. La nécessité d'évaluer la

pression de la Russie envers ces pays et de donner une réponse claire de la part de l'UE a été soulignée.

M. Gunnar WIEGAND a estimé que le Partenariat oriental était une politique stratégique de l'UE visant à répondre aux aspirations légitimes des pays partenaires et un bon exemple d'une approche globale. Il a souligné que le soutien de l'UE aux pays du Partenariat oriental était basé sur le principe du « plus pour plus », reflétant les ambitions de chaque pays partenaire. M. WIEGAND a brièvement présenté le *statu quo* dans les pays du Partenariat oriental concernant les accords d'association et les accords de libre-échange approfondis et complets et a fait un aperçu des attentes liées au 3<sup>e</sup> Sommet du Partenariat oriental à Vilnius. Dans ce contexte, des préoccupations ont été exprimées vis-à-vis de la pression que la Russie exerçait sur ces pays. Il a été souligné que les droits souverains de chaque pays de poursuivre librement leur voie politique vers l'UE devaient être respectés. L'orateur a félicité l'important travail réalisé au cours du processus de négociations. Il a évoqué la nécessité de poursuivre les efforts visant à résoudre les conflits dans les pays du Partenariat oriental. M. WIEGAND a évoqué l'espoir que le Sommet de Vilnius soit un jalon sur la voie des pays du Partenariat oriental vers l'UE. Il a souligné le rôle des parlements nationaux et du Parlement européen en matière de coopération plus étroite avec les pays du Partenariat oriental, et en particulier une implication de la société civile.

Mme Sofia ARKELSTEN a rappelé que la Suède avait toujours défendu le renforcement et l'approfondissement des relations entre l'UE et ses voisins de l'Europe orientale. Elle a souligné que le Partenariat oriental était une expression de la solidarité de l'UE et de son engagement à long terme envers l'Europe de l'Est et la preuve de l'intérêt que l'UE portait à cette région. Selon l'intervenante, le Partenariat aide aussi à répondre aux aspirations des pays partenaires visant une coopération plus étroite avec l'UE. Mme ARKELSTEN a partagé sa conviction que le Partenariat oriental devrait être développé en tant qu'une priorité de la politique étrangère de l'UE. Elle a aussi souligné que les valeurs universelles, telles que la démocratie, l'État de droit et le respect des droits de l'homme doivent être au cœur du Partenariat oriental. Dans ce contexte, elle a appelé à promouvoir les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres. L'intervenante a insisté sur la nécessité d'accroître le soutien et d'assurer l'implication de la société civile en vue de renforcer les relations mutuelles. Mme ARKELSTEN a souligné le rôle particulier des parlementaires dont la participation était essentielle si l'on voulait poursuivre le dialogue et promouvoir les réformes démocratiques dans les pays du Partenariat oriental. Enfin, il a été constaté que l'Europe ne s'arrêtait pas aux frontières extérieures de l'UE et que les pays du Partenariat oriental avaient une perspective d'adhésion à l'Union européenne au titre de l'article 49 du traité sur l'Union européenne.

Dr Laurynas KAŠČIŪNAS a fait un aperçu géopolitique global des pays du Partenariat oriental et de leur importance stratégique pour l'UE. Il a souligné que l'environnement stratégique dans la région était très complexe étant donné que le programme de Partenariat oriental de l'UE n'était pas le seul « joueur sur le terrain ». L'Union eurasiennne initiée par la Russie était qualitativement différente des initiatives précédentes dans les pays de la CEI. Selon l'intervenant, l'UE et l'Union eurasiennne sont incontestablement basées sur des règles et des

normes différentes. Contrairement à l'UE, l'Union eurasiennne est marquée par une politique autoritaire, des relations commerciales dominées par les oligarques, l'interdépendance entre l'économie et la politique. Selon M. KAŠČIŪNAS, la poursuite du développement du Partenariat oriental dépendra des résultats du Sommet du Partenariat oriental à Vilnius. En outre, il a souligné que l'UE devrait comprendre que la construction d'une Europe sûre n'était pas terminée et que l'UE devrait apprendre à jouer selon les règles de « realpolitik » pour pouvoir achever le processus. L'intervenant a souligné la nécessité de réfléchir aux mesures incitatives à offrir au pays partenaires après le Sommet de Vilnius. Les idées proposées visent à créer un nouveau concept du Partenariat oriental privilégié basé sur le modèle de relations entre l'Espace économique européen et la Suisse ou à offrir aux pays du Partenariat oriental le droit de participer aux étapes initiales de l'élaboration des politiques de l'UE.

Un certain nombre de sujets clés ont été évoqués lors du débat entre les participants et les conférenciers : la pression politique, économique et commerciale préoccupante exercée par la Russie sur les pays du Partenariat oriental, la nécessité d'une réponse cohérente de la part de l'UE, le respect des droits de l'homme, les différences et les défis découlant de la situation interne de chacun des six pays partenaires, les préparatifs en cours pour le Sommet de Vilnius et son importance stratégique, l'action de l'UE envers le Bélarus, les conflits gelés dans le Caucase du Sud et la Moldavie.

#### **Deuxième atelier de discussion. Ajuster les ambitions de l'UE aux moyens disponibles : préparation pour le Conseil européen de décembre**

L'atelier a été animé par M. Petras AUŠTREVICĪUS, vice-président du Seimas de la République de Lituanie. Le rôle de rapporteur a été confié à M. Ioannis KEFALOGIANNIS, membre de la commission de la Défense nationale et des Affaires étrangères du Parlement grec. M. Petras AUŠTREVICĪUS a tout d'abord souligné que l'UE nourrissait de grandes ambitions dans le domaine de la défense parce qu'elles étaient définies en plein essor économique, quand le financement de la défense était en constante augmentation. Ainsi, il existe un écart croissant entre les ambitions et les moyens disponibles. L'animateur a également fait remarquer que, pour développer les capacités prioritaires, il faudrait non seulement améliorer le financement mais aussi penser à réduire, voire supprimer les capacités excédentaires.

M. Arnaud DANJEAN, président de la sous-commission de la Sécurité et de la Défense de la commission des Affaires étrangères du Parlement européen, a souligné que les attentes à propos du Conseil européen de décembre devaient rester réalistes. Selon lui, la principale raison pour laquelle les ambitions de l'UE en matière de défense n'ont pas pu être réalisées est le manque de capacités clés et de volonté politique de la part des États membres de répartir les capacités disponibles de manière efficace. L'intervenant a aussi insisté sur la nécessité pour l'UE de collaborer et de prendre davantage d'initiatives.

M. l'Ambassadeur Michael ZILMER-JOHNS, conseiller spécial de défense et de sécurité auprès du vice-secrétaire général exécutif au Service européen pour l'action extérieure, a souligné que les ambitions en la matière étaient absolument nécessaires pour protéger les

citoyens et les entreprises européennes. Selon lui, l'UE devrait exploiter au mieux le budget actuel. L'intervenant a aussi mis l'accent sur la nécessité d'investir dans les technologies et de développer de nouvelles capacités civiles. Dans ce contexte, le soutien des parlements serait très apprécié.

Mme Claude-France ARNOULD, directrice de l'Agence européenne de défense, a souligné que les attentes de l'UE devaient rester raisonnables. Mme ARNOULD a aussi insisté sur la nécessité de tirer le meilleur parti du financement actuel et d'établir des programmes clairs, des normes et des exigences communes. En effet, les programmes et les efforts appropriés permettraient à l'UE de préserver les petites et moyennes entreprises dans le domaine de la défense. L'intervenante a aussi accentué que sur le plan opérationnel, l'UE ne pouvait plus se permettre d'être dépendante vis-à-vis des Etats-Unis. Ainsi, pour que le Conseil européen parvienne en décembre à un résultat positif, il est très important d'avoir une feuille de route en matière de défense.

Lors de la conférence, plusieurs sujets d'actualité ont fait l'objet de discussions. Toutefois, les discussions ont principalement porté sur le Conseil européen qui se réunira en décembre. Les participants ont insisté sur la nécessité d'élaborer une nouvelle feuille de route pour la défense, qui permettrait de relever les défis de défense pendant la prochaine décennie. Les députés ont aussi souligné la nécessité de persuader les chefs d'État d'allouer davantage de fonds pour la défense et de rendre ce domaine prioritaire. Certains ont par ailleurs évoqué la possibilité de recourir aux fonds structurels européens pour financer la défense.

Dans sa réponse, Mme ARNOULD a souligné que l'utilisation efficace des ressources énergétiques dans le secteur militaire permettrait de les économiser et a déclaré que la Commission européenne était prête à travailler dans ce domaine à l'avenir. L'intervenante a aussi mis l'accent sur l'importance d'avoir des entreprises européennes solides, qui seraient des acteurs importants sur la scène internationale en matière de défense, et a souligné que les solutions industrielles appropriées pourraient contribuer à la création des capacités nécessaires à l'UE.